

Compagnie Belfort Loisirs Section Cyclotourisme

Petit mémo de l'Animateur



L'animateur de cyclotourisme doit être capable de préparer, d'organiser et de conduire la sortie cyclotourisme sur le parcours établi ou non.

Préparation de la sortie et gestion associée

- L'animateur en charge d'une sortie doit être en mesure de saisir son parcours sur le site web de l'association, site qui doit être considéré comme étant la base de données référente de l'association.
 - Ces sorties sont ensuite validées par le responsable de section pour publication. Une fois par mois, les sorties du mois à venir sont portées sur le bulletin de l'association pour permettre aux adhérents CBL qui le souhaitent d'avoir le détail des sorties au format papier.
 - Ce bulletin ne doit être considéré que comme une photographie des sorties à un instant donné.
- L'animateur saisi les modifications éventuelles de programmation sur le site web de l'association (report, annulation, changement d'horaire etc ...) si des imprévus et des contraintes l'imposent ; grâce à l'outil d'alerte intégré, les adhérents qui le souhaitent sont informés des modifications en temps réels.
- ♣ Sauf cas exceptionnel (validé par le responsable de section), aucun nouvel évènement ne doit être saisi sur le site web car non porté à la connaissance préalable du comité (et donc non validé par celui-ci)

Avant la sortie

- L'animateur doit se tenir informé:
 - de l'itinéraire projeté et de ses particularités, en favorisant notamment les reconnaissances préalables afin de vérifier la faisabilité de conduire en toute sécurité un groupe de cyclotouristes sur le parcours et afin de visualiser les zones du parcours nécessitant une vigilance particulière,
 - des prévisions météorologiques.
 - Si les conditions météo ne sont pas favorables et nécessitent une annulation de la sortie, il doit en avertir le responsable de section et annuler la sortie par le bais de la fonction « alerte « du site web.

Nota:

En cas de phénomènes météorologiques dangereux, et en se basant sur les éléments techniques fournis par Météo-France, les autorités publiques peuvent décider de déclencher la pré-alerte (niveau orange) ou l'alerte des populations (niveau rouge). Lorsqu'une telle situation se produit, il convient alors de s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des participants, conformément à ce qui est mentionné en section 3 du manuel d'organisation de l'association

♣ En cas d'indisponibilité, l'animateur a en charge de trouver un remplaçant parmi les animateurs de la section et de le proposer au responsable de section qui validera la modification sur le site de l'association,

Au lieu de départ de la sortie ou du covoiturage,

- L'animateur doit accueillir les participants au départ et :
 - pouvoir présenter le parcours, ses difficultés et les règles de déplacement,
 - être vigilant sur la condition physique des participants, sur leurs équipements, (organes de sécurité du vélo, tenue vestimentaire adaptée à en fonction de la météo)
 - informer du trajet en voiture et organiser le covoiturage (le cas échéant). A savoir ! sauf indications particulières des covoitureurs, les vélos des covoiturés ne sont pas assurés lors du déplacement jusqu'au point de rendez et le retour
- ♣ Pour les personnes participantes inconnues de l'animateur, celui-ci relèvera les coordonnées de ces participants, qu'il transmettra à la fin de la sortie au responsable de section (pour contrôle adhésion CBL et prise de contact).

Pendant la sortie,

- L'animateur est responsable de la sécurité, de l'itinéraire et de la progression du groupe. Il se fait seconder par un serre-file si le nombre de participants est important.
- À tout moment de la sortie cyclotourisme, l'animateur doit savoir où il se trouve, et connaître les possibilités de rallier des points précis en cas de besoins.
- 4 L'allure du groupe sera calquée sur celle des moins rapides.
- Le cas échéant l'animateur rappellera les règles de bonnes conduites au groupe de participants, à savoir rester dans le sillage de l'animateur et ne pas partir pas devant le groupe.
 - Pour rappel, si une personne quitte le parcours emprunté par l'animateur, il n'est plus considéré comme effectuant la sortie CBL et n'est donc plus couvert par les assurances de l'association
- ♣ En cas d'incidents/accidents en cours de sortie cyclotourisme, il prend toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer au mieux la maitrise de la situation (mise en sécurité du blessé, gestes de premier secours, appel des secours...) et préviens dès que possible le responsable de section
- L'animateur doit être par ailleurs capable d'adapter le parcours pour tenir compte des imprévus et a donc la possibilité de modifier le parcours si des conditions particulières l'imposent (ex : risques d'orage, circulation routière, voirie, forme des participants etc.). Ces modifications de parcours doivent néanmoins être évitées autant que possible.

A la fin de la sortie,

- L'animateur conclut sa sortie cyclotourisme par l'écoute des participants, en tire les enseignements et fait remonter les remarques au responsable de la section, si nécessaire
- Dès la fin de la sortie, il doit rendre compte du déroulement de la sortie cyclotourisme à l'association en remplissant la fiche d'activité
 - directement sur le site web de l'association,
 - ou en fournissant les informations nécessaires au responsable de la section de cyclotourisme par un média qu'il choisi
- En cas d'incident en cours de sortie cyclotourisme, il remplit la fiche d'incident qu'il envoie au responsable de l'activité sortie cyclotourisme dès son retour.